

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 47 (1918)  
**Heft:** 13  
  
**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Néanmoins, comme ce cours s'adresse à des écoliers plus âgés, il présente, par rapport au premier, des différences notables, qui tiennent à la fois aux matières enseignées et à la manière dont elles sont présentées.

En premier lieu, les auteurs ont pensé qu'il était préférable de diviser l'ouvrage en trois parties et de traiter séparément la *grammaire*, le *vocabulaire* et la *composition*. Avec des intelligences plus exercées, cette division permet de concentrer davantage l'attention des élèves et de suivre un ordre plus méthodique.

Pour des raisons du même genre, il a paru également nécessaire de faire plus large dans ce volume la part des idées morales et du sentiment national. Cet ouvrage n'a pas seulement pour but d'enseigner aux écoliers la langue maternelle, mais encore de développer en eux, avec le goût des nobles choses, l'amour de la patrie et celui du Bien. Voilà pourquoi même les textes du *Vocabulaire* sont, chaque fois que le sujet le comporte, imprégnés pour ainsi dire d'idéalisme. Les auteurs ont estimé, en effet, qu'il était bon de donner aux enfants des cantons romands en même temps que le respect de la langue, le culte de la terre natale, et l'amour des sentiments élevés qui ont jusqu'ici maintenu la Suisse libre en contribuant à sa grandeur.

(Extrait de la préface.)

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — Le total des étudiants immatriculés à l'Université pour le semestre d'été 1918 est de 556 (571 au semestre d'hiver passé et 552 au semestre d'été 1917).

La faculté de théologie compte 183 étudiants ; la faculté de droit, 148 ; la faculté des lettres, 126, et la faculté des sciences, 99.

Au point de vue de la nationalité, on compte 289 Suisses et 267 étrangers.

Les cantons de la Suisse sont représentés de la manière suivante : Saint-Gall, 58 ; Fribourg, 47 ; Lucerne, 29 ; Argovie et Valais, chacun 16 ; Schwyz et Tessin, chacun 15 ; Bâle, Grisons et Soleure, chacun 12 ; Berne, 11 ; Zoug, 10 ; Thurgovie, 8 ; Vaud, 7 ; Nidwald, 6 ; Neuchâtel, 5 ; Uri, 3 ; Appenzell-Intérieur, 2 ; Genève, Glaris, Obwald, Schaffhouse et Zurich, chacun 1.

Les étudiants étrangers appartiennent aux pays suivants : France, 64 ; Allemagne, 29 ; Belgique, 27 ; Pologne, 24 ; Autriche, 23 ; Etats-Unis, 20 ; Hollande, 17 ; Grande-Bretagne et Irlande, 12 ; Lithuanie, 11 ; Luxembourg, 8 ; Espagne, Grèce, Russie et Turquie, chacun 4 ; Bulgarie et Brésil, chacun 3 ; Monténégro, 2 et 1 de chacun des pays suivants : Italie, Roumanie, Hongrie, Norvège, Serbie, Equateur, Pérou et Egypte.

Le nombre des étudiants internés est de 67.

*Pour le corps enseignant.* — Le conseil communal de Romont a décidé d'accorder au corps enseignant de la ville, pour 1918, la même allocation de renchérissement que l'Etat.

— La commune de Vuisternens-en-Ogoz a alloué à son instituteur, pour l'année 1918, une indemnité de renchérissement égale à celle de l'Etat.

— La commune de Montagny-la-Ville vient d'allouer 50 fr. à son institutrice et 250 fr. à son instituteur, à titre d'indemnité pour le renchérissement de la vie en 1918.

— Les communes du cercle scolaire de Marly ont décidé d'allouer,

à titre d'indemnités pour le renchérissement de la vie, 250 fr. à leur instituteur et 100 fr. à chacune des trois sœurs enseignantes.

— La commune de Rueyres-Saint-Laurent a accordé à son instituteur une allocation supplémentaire égale à celle de l'Etat, soit 125 fr.

— Le conseil communal du Saulgy vient d'accorder à son institutrice, pour 1918, une allocation de 50 francs pour le renchérissement de la vie.

— Répondant généreusement à l'appel adressé aux communes par le Grand Conseil, le conseil communal de Marsens a voté à son instituteur un subside de 150 fr. et à son institutrice un de 100 fr., à titre d'allocation pour le renchérissement de la vie.

— La commune de Corbières a accordé à son instituteur, pour la présente année, une allocation équivalente à celle de l'Etat, soit 245 fr.

— La commune de Chavannes-sous-Orsonnens a voté une allocation de 50 fr. en faveur de son instituteur.

— La commune de Grandvillard, soucieuse d'améliorer la situation matérielle de son instituteur, lui a alloué un subside extraordinaire de 300 fr. pour la présente année, indépendamment d'une importante augmentation du traitement de secrétaire communal, fonction remplie par l'instituteur.

— Répondant généreusement au vœu du Grand Conseil, le conseil communal de Morens a décidé d'accorder à son instituteur un subside de 150 fr., à titre d'allocation pour le renchérissement de la vie.

— Le conseil communal de Montbovon a décidé d'accorder au corps enseignant de la commune la même allocation que l'Etat.

**Lucerne.** — Les membres du *Luzerner Kantonalverband* se sont réunis le 10 juin dernier. Plus de 200 sociétaires étaient présents. Dans son discours d'ouverture, le président traita des différentes questions portées à l'ordre du jour, entre autres de la démission du P. Dr Gadiant, dont la retraite constitue pour la *Schweizer-Schule* une perte irréparable. La démission est donnée pour le 1<sup>er</sup> juillet. A cette nouvelle, M. le professeur Fischer exprime la profonde douleur éprouvée par l'assemblée générale. Le P. Veit Gadiant, dit l'orateur, ne peut être remplacé, sa retraite est une catastrophe qu'il faut absolument prévenir. Le Père a cédé à un simple désir exprimé par ses supérieurs. M. Fischer propose de faire une démarche pressante auprès du Provincial des Capucins à l'effet d'obtenir le retrait de cette si regrettable démission. La proposition fut votée à l'unanimité des membres présents. La rédaction du *Bulletin pédagogique* fait des vœux pour que la démarche réussisse et que le P. Veit reste à son poste de rédacteur en chef, qu'il occupe avec tant de zèle, de dévouement et de réelle distinction.

**Argovie.** — La conférence cantonale des instituteurs argoviens a décidé de demander que, dans la nouvelle loi scolaire, on supprime l'enseignement religieux obligatoire, ainsi que les exercices de port d'arme pour les écoles de district et d'arrondissement, et qu'on remplace les leçons de religion par des cours de gymnastique.

Ce dernier postulat laisse voir le zèle ardent qu'apportent les instituteurs argoviens en matière de religion. Mécontents d'aller trop lentement sur le chemin du progrès moral et spirituel, ils demandent à prendre le pas de course, dont les gymnastes sont coutumiers. On ne peut que leur souhaiter bon voyage !